Image not found or type unknown

pose de cinq minute deux fois par jour

Par **marsu30**, le **05/09/2009** à **13:47**

mon employeur me demande d'être présent 40 heures sur mon lieu de travail par semaine a raison de 8 h par jours 5 le matin et 3 l'après midi et il ne me paye que 39.30 par semaine enlèvent 30 m pour les pose de cinq minutes deux fois par jour a t'il le droit?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés